

GUIDE DES PRÊTS CELI

Optimisez votre compte d'épargne libre d'impôt avec un prêt CELI de B2B Banque



L'Empire Vie offre désormais à vos clients l'occasion d'optimiser leur CELI en leur proposant un prêt CELI de B2B Banque.

Un prêt CELI convient à vos clients qui débutent dans la vie, qui cherchent des solutions pour épargner à l'abri de l'impôt ou qui souhaitent simplement se servir de leurs droits de cotisation inutilisés.

Il est rapide et facile de présenter une demande de prêt CELI de B2B Banque : vous pouvez envoyer la demande par télécopieur ou remplir une demande en ligne au moyen du système EASE. Après avoir soumis la demande, vous recevrez un avis par courriel en l'espace de quelques secondes.

Les prêts CELI approuvés sont généralement transférés aux comptes des clients un jour après l'approbation.

FAITS SAILLANTS D'UN PRÊT CELI :

- Périodes flexibles d'un à dix ans
- Taux basé sur la période choisie et non sur le montant du prêt
- Prêts à partir d'aussi peu que 5 000 \$
- Paiement de principal et d'intérêts
- Large gamme de caractéristiques
- Demande en ligne facile à remplir offrant un financement rapide

TAUX DES PRÊTS CELI DE B2B BANQUE

Période d'amortissement	Taux variable ¹
de 1 à 2 ans	taux préférentiel + 1,00 %
de 3 à 5 ans	taux préférentiel + 1,50 %
de 6 à 10 ans	taux préférentiel + 2,90 %

Communiquez avec votre représentant des ventes de l'Empire Vie ou visitez le empire.ca pour en savoir plus.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



¹ Le taux préférentiel correspond au taux d'intérêt annuel annoncé par B2B Banque de temps à autre à titre de taux de référence alors en vigueur (le « taux préférentiel »). Veuillez visiter le b2bbanque.com pour connaître les taux d'intérêt courants. Tous les taux peuvent changer sans préavis.

B2B Banque ne fournit aucun conseil aux particuliers et aux conseillers en matière de placements et ne garantit aucun produit de placement ni n'en assure la promotion. Il incombe au courtier et au conseiller, mais pas à B2B Banque, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques associés aux placements effectués par l'entremise d'un emprunt. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêts. Toute acceptation d'un prêt par B2B Banque ne signifie pas que cette dernière approuve un quelconque choix, un quelconque programme ou une quelconque stratégie de placement. Tous les prêts sont soumis à l'approbation de crédit et les sommes empruntées sont dues et exigibles indépendamment du rendement des placements acquis. B2B Banque se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires ou de la documentation, et ce, à sa seule discrétion.

Le Programme de prêts CELI de B2B Banque est offert exclusivement par l'intermédiaire de conseillers financiers autorisés. ^{MD} B2B Banque est une marque déposée de B2B Banque.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fière d'être canadienne qui est en activité depuis 1923. Nous offrons une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., notre filiale en propriété exclusive.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada¹ et jouit de la note A (Excellent) que lui a attribuée la firme A.M. Best². Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir les placements, l'assurance individuelle et l'assurance collective dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

¹ Selon les actifs de fonds généraux et de fonds distincts au Canada le 31 décembre 2016, d'après les dépôts réglementaires

² Le 1^{er} juin 2017. Pour obtenir la note la plus récente, visitez le www.ambest.com.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS